



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pédagogie

Question écrite n° 65571

Texte de la question

Mme Véronique Besse attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réécriture du « socle commun de connaissances, de compétences et de culture », proposée par le Conseil supérieur des programmes (CSP) scolaires. Actuellement 51 % des professeurs estiment que l'école primaire ne remplit plus sa mission et 81 % ont observé chez leurs élèves une dégradation du niveau de maîtrise de la langue écrite. Une enquête internationale PISA confirme en effet que 20 % des collégiens français se trouvent en situation d'illettrisme. Or le volume horaire consacré à l'enseignement du français en primaire a été diminué de moitié en quarante ans. De plus les méthodes de lecture idéo-visuelles ou semi-globales restent employées dans 95 % des établissements, malgré leur inefficience prouvée. Par conséquent elle lui demande quelles mesures elle entend prendre pour lutter contre la dégradation du niveau de maîtrise de la langue française écrite chez les écoliers français.

Texte de la réponse

Les statistiques réalisées par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), publiées le 24 octobre 2014, font état d'une proportion de 79,8 % des élèves en classe de cours moyen deuxième année (CM2) qui maîtrisent correctement la lecture et l'analyse de la langue en fin d'année. En fin de classe de troisième des collèges, au palier 3 du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, les élèves sont 79,2 % à maîtriser correctement les compétences attendues en lecture. Par ailleurs, la note n° 19 de mai 2014 sur l'évolution des acquis des élèves en début de classe de cours élémentaire deuxième année (CE2) entre 1999 et 2013 rapporte une hausse du pourcentage d'élèves les plus faibles (de 10 % en 1999 à 12,7 % en 2013), la principale faiblesse portant toujours sur la compréhension de texte (43 % de réussite en 1999 pour 40 % en 2013). Enfin, les résultats aux tests réalisés lors de la journée défense et citoyenneté (JDC) 2013 pour les jeunes dans leur 18e année présentent un taux de réussite de 81,8 %. 8,6 % sont des lecteurs médiocres, 5,5 % montrent de très faibles capacités de lecture et 4,1 % manifestent des difficultés considérées sévères, en particulier en vocabulaire et toujours en compréhension. Ce pourcentage décroît régulièrement depuis 2009 (5,1 %). On ne peut parler de situation d'illettrisme qu'à l'issue de la scolarité. L'apprentissage de la lecture est une composante essentielle de la maîtrise de la langue écrite et la question des méthodes employées en classe est régulièrement examinée. La méthode analytique, en particulier la démarche « globale », n'est pas, en fait, utilisée en France, selon sa définition anglo-saxonne. Une variante, dite idéo-visuelle, a été exploitée dans les années 1970-1980, remplacée ensuite par des approches mixtes rassemblant une part de démarche pédagogique syllabique et une part idéo-visuelle. La « méthode mixte » est aujourd'hui moins présente dans les classes. En effet, pour l'apprentissage de l'identification des mots, les enseignants mettent en oeuvre dans les classes de cours préparatoire (CP) les programmes en vigueur, qui stipulent une entrée dans l'écrit par une méthode synthétique de type phonique ou syllabique. Cette méthode est la plus recommandée par les spécialistes de l'apprentissage, tant linguistes que des sciences cognitives (psychologues et neurobiologistes). Les difficultés rencontrées en cours préparatoire, lors de la mise en oeuvre de la méthode synthétique existent encore pour certains élèves, du fait de l'apprentissage lui-même, de

l'hétérogénéité linguistique des enfants et des contraintes imposées par la méthode elle-même, notamment en ce qui concerne l'exploitation de la conscience phonémique et l'acquisition abstraite du principe alphabétique (principe de correspondance entre lettres et sons). La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est particulièrement attachée à ce que l'apprentissage de la lecture s'organise, dans un juste équilibre, autour de toutes les composantes de la lecture, notamment le décodage et le sens. Afin d'aider les élèves et de lutter contre les inégalités, la prévention de l'illettrisme compte parmi les priorités du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Elle figure au coeur de ses missions dans le cadre de la classe, des écoles, des établissements du second degré et de la formation tout au long de la vie. La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République constitue ainsi avant tout une réforme pédagogique. Elle comprend différentes mesures qui visent toutes à renforcer les apprentissages et l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, notamment : - la priorité à l'école primaire, et plus particulièrement à l'école maternelle ; la mise en oeuvre de la scolarisation des enfants de moins de trois ans et du dispositif « plus de maîtres que de classes », notamment en éducation prioritaire, pour combattre les inégalités ; - l'accent mis au collège sur l'accompagnement pédagogique des élèves afin de proposer à ces derniers des réponses adaptées à leurs besoins dans les apprentissages fondamentaux, et de lutter plus efficacement contre le décrochage ; - la refonte des programmes, à partir des orientations du Conseil supérieur des programmes (CSP) et l'élaboration d'un nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le projet de socle réaffirme dans le domaine 1 que la « maîtrise de la langue française est un objectif central et prioritaire » et que « celle-ci est un objet d'étude dans un apprentissage programmé, progressif et explicite ». Sur ce sujet, une importante consultation nationale a été réalisée auprès des enseignants et du grand public en septembre et octobre 2014 ; - les nouvelles pistes exploitées dans la stratégie pour le numérique, par exemple dans le cadre des espaces numériques de travail (ENT) ; - la refondation de la formation des enseignants dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Par ailleurs, la prévention de l'illettrisme implique une démarche participative associant de nombreux acteurs : l'éducation nationale, puisque prévenir l'illettrisme, c'est d'abord agir au coeur des apprentissages, les autres ministères impliqués dans la réussite éducative, les collectivités territoriales ou autres acteurs publics concernés, les partenaires qui agissent dans le cadre d'une politique globale au service des enfants, de la petite enfance à l'adolescence. La réussite scolaire et professionnelle de tous les jeunes est un enjeu plus crucial que jamais, ainsi que l'a réaffirmé la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65571

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 octobre 2014](#), page 8355

Réponse publiée au JO le : [24 mars 2015](#), page 2267